

## CATÉGORIE A

# MÉDECINS TERRITORIAUX

Décret n°92-851 du 28 août 1992  
Décret 2023-519 du 28 juin 2023

### Médecin hors classe

#### Conditions d'accès à l'échelon spécial

Compter au moins quatre années d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade de médecin hors classe

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les CAP ne sont plus compétentes pour connaître des décisions individuelles en matière de promotion et d'avancement. L'autorité compétente doit arrêter les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial.

Toute nomination à un grade d'avancement est soumise à un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante de chaque collectivité après avis du CST compétent.



ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
Spécial	HEB bis		-
5	HEB		4 ans
4	HEA		3 ans
3	1027	835	3 ans
2	977	797	2 ans
1	912	748	2 ans



#### Avancement de grade

Avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 3<sup>ème</sup> échelon du grade de médecin de 1<sup>ère</sup> classe **et** justifier de 12 ans de services effectifs en qualité de médecin dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de fonctionnaire de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent.

### Médecin de 1<sup>ère</sup> classe

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
6	HEA		-
5	1027	835	3 ans
4	977	797	2 ans
3	912	748	2 ans
2	862	710	2 ans
1	813	672	2 ans

### Médecin de 2<sup>ème</sup> classe

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
9	977	797	-
8	912	748	2 ans 6 mois
7	862	710	2 ans 6 mois
6	813	672	2 ans 6 mois
5	762	633	2 ans
4	713	596	2 ans
3	665	560	2 ans
2	600	510	1 an
1	542	466	1 an

#### Avancement de grade

Avoir atteint au moins le 6<sup>ème</sup> échelon du grade de médecin de 2<sup>ème</sup> classe **et** justifier de 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Recrutement par concours externe sur titres